

**Avis n° 2011/12-06 relatif  
à l'habilitation de l'École nationale supérieure de  
physique de Strasbourg – Université de Strasbourg  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

F : changement de statuts (fusion, réorganisation, délocalisation, ...)

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg et discutée lors de la réunion plénière du 13 décembre 2011

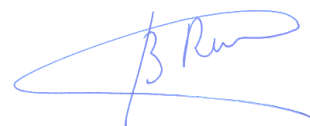
**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

L'École nationale supérieure de physique de Strasbourg, école interne de l'Université de Strasbourg, souhaite s'appeler *Télécom Physique Strasbourg*. La Commission en prend acte.

Les nouveaux intitulés des titres d'ingénieur diplômé délivrés par l'école seront définis après publication de l'arrêté ministériel

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 décembre 2011  
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 10 janvier 2012

Le président



Bernard REMAUD